

BUREAUX : RUE NAIN, 1.
Roubaix, Tourcoing :
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44
L'abonnement continue, sans avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Le Nord de la France :
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 24 MAI 1870

La nouvelle Constitution est promulguée et nous pouvons espérer que nous aurons quelques années de tranquillité pendant les quelles les mœurs publiques se formeront et les institutions politiques et sociales s'amélioreront avec un caractère de durée.

En conséquence, si nous ne pouvons demander aux divers partis, ceux qu'on appelle républicains, légitimistes, Orléanistes, de renoncer à leurs convictions et à leurs espérances, nous croyons que, à moins de se mettre eux-mêmes hors la loi, ils doivent former une fraction de l'opposition constitutionnelle ; l'autre fraction se composera de ceux qui, acceptant sans arrière pensée le résultat du plébiscite, entendent exercer un contrôle permanent sur les actes du gouvernement, le seconder, le stimuler par le libre examen, la critique loyale.

Ce que nous disons là s'adresse aux irréconciliables. On nous a souvent trop vanté les bienfaits du régime qui gouverne l'Angleterre, la Belgique et autres nations. Eh bien ! c'est précisément là que nous voudrions voir certains de nos hommes politiques prendre leurs modèles, et faire de l'opposition comme on en fait à Londres et à Bruxelles. Mais, répondent quelques irréconciliables, nous ne pouvons pas reconnaître, accepter, servir le gouvernement impérial, nous nous devons à nos principes, nous ne pouvons les abdiquer.

bien en politique que dans la vie ordinaire.

La session durera encore assez de temps pour que les hommes marquants de la Chambre, qui siègent au côté gauche, se concertent et constituent, par l'accord loyal de toutes les bonnes volontés, une véritable et utile opposition constitutionnelle.

EDMOND DUVAL.

HIER - AUJOURD'HUI - DEMAIN

On lit dans le Français :
« On s'entretient dans le monde parlementaire d'un incident grave qui vient de se produire dans la commission de décentralisation : MM. Buquet, Peyrusse, Prax-Paris, Brame, Murat et d'Albubéra ont adressé à M. Odilon Barrot une lettre par laquelle ils donnent leur démission de membres de cette commission. Cette lettre a dû être lue à la réunion d'aujourd'hui, au début de la séance.

On lit dans la correspondance romaine de l'Univers :
« Notre ambassadeur, M. de Banneville, avait demandé, de la part de son gouvernement, aux évêques français, un Te Deum à faire chanter dimanche 22 mai. Tous les évêques ont immédiatement télégraphié à leurs vicaires généraux de faire chanter le Te Deum. Hier, contre-ordre a été donné par M. de Banneville, qui remercie les prélats, en leur notifiant que le gouvernement est revenu sur sa première décision.

Toute réflexion faite, on aurait donc reconnu que le succès du plébiscite ne valait pas la peine d'un Te Deum. Mais on en prend à son aise avec les évêques.

La nomination de M. de Brunon, comme ambassadeur de Russie près la Cour des Tuileries est confirmée d'une manière que l'on peut regarder comme officielle. Toutefois, on ne pense pas que le nouveau représentant du Czar prenne immédiatement possession de son poste.

On mande de Madrid que le maréchal Espartero persiste à refuser la candidature au trône. Le maréchal a près de 80 ans, et ce n'est pas à cet âge qu'on renonce même pour un trône, aux douceurs de la vie privée.

La flotte espagnole qui devait se rendre à Lisbonne, a été rappelée à la suite des nouvelles venues de Portugal.

Le ministère portugais semble éprouver quelque difficulté à se constituer ; le maréchal Saldanha, qui s'était attribué le portefeuille de la guerre, a dû prendre également l'interim des affaires étrangères.

Espartero persiste à refuser la candidature au trône d'Espagne ; par scrupule de conscience, il croit que son fléau est de ne point accepter la couronne.

Comédiant !
La commission du projet d'appel de 90,000

hommes de la classe prochaine demande qu'on renvoie 100,000 hommes des classes antérieures. Le ministre de la guerre objecte que 120,000 hommes sont déjà dans leurs foyers et qu'il n'est pas possible de faire davantage.

Le dossier de l'affaire du meurtre du prince d'Arenberg a été remis le 14 mai au parquet de la cour de justice de Saint-Petersbourg, avec l'acte d'accusation, dirigé par M. Nicolaiewsky, substitut du procureur d'arrondissement. Ce procès serait inscrit au rôle de cette cour pour le 26 mai. Plus de 30 témoins sont cités. L'accusation serait soutenue par M. Rajenow, procureur à la cour d'arrondissement.

Les ouvriers de la manufacture des tabacs de Toulouse se sont mis en grève et ont cessé leurs travaux. Avant-hier matin, il y avait un rassemblement de 4 à 500 personnes devant l'établissement de la Daurade, mais il n'y a pas eu de désordre sérieux. Quelques instants plus tard, un rassemblement semblable s'est formé devant la manufacture du quai Saint-Pierre. Les ouvriers de ce dernier établissement continuent leurs travaux, mais celles de la manufacture de la Daurade veulent les empêcher. L'autorité a dû prendre des mesures pour faire respecter la liberté du travail.

Le Messager assure que ces femmes donnent pour motif à la cessation du travail la mauvaise qualité du tabac qu'on leur fait employer. Entre midi et une heure, les grévistes, au nombre d'environ cinq cents, se sont transportés à l'hôtel de la préfecture pour exposer leurs griefs à M. le préfet. M. le préfet a entendu les délégués des grévistes et leur a adressé quelques paroles de conciliation. Tout s'est passé dans le plus grand calme. On espère que la grève n'aura pas de suites.

La Société française de numismatique et d'archéologie fait signer en ce moment la pétition suivante, pour la conservation des arènes de Paris.

Messieurs les députés,
« On vient de retrouver l'amphithéâtre de Paris.

« Malgré les outrages que ce monument éprouva lors de la chute de l'empire romain, sa découverte est un événement historique et archéologique de la plus grande importance.

« Conservé sous le manteau de terre dont Chilpéric l'a revêtu, il est parvenu jusqu'à nous tel qu'il était sous le règne de Clovis.

« Détruire, en 1870, des restes que les barbares ont épargnés, serait un acte de vandalisme que vous ne permettez pas.

« La voix du peuple, suppliante aujourd'hui, s'élèverait demain pour condamner un pareil sacrilège.

« C'est l'antique théâtre des fêtes populaires des Gaulois, c'est l'arène où périt pour la liberté de conscience les ancêtres de la nation française, le champ où dorment les martyrs de Lutèce.

« Dans l'ordre des temps, c'est le premier monument de Paris ; mieux caractérisé que le palais des Thermes, c'est tout ce que Paris possède en fait d'architecture gauloise contemporaine des premiers Césars.

« Quand la ville de Paris tout entière devient un musée, quand nous sommes justement fiers de l'admiration qu'elle inspire, quand nous écrivons son histoire, et quand le monde attend la reproduction de ses monuments, ne souffrez pas qu'on déshonore ce livre splendide et qu'on en déchire la première page ! »

On mande de Grasse au Gaulois que le parquet de Grasse a fait opérer, dimanche, une descente dans l'imprimerie du Rappel de Provence.

On a procédé avec un grand appareil à l'arrestation de M. Charles Alerini, gérant responsable. Le public ignore encore les motifs de cette mesure rigoureuse.

Il résulte d'une lettre adressée de Prades (Pyrenées-Orientales), à l'Indépendant, de Perpignan, que la diligence qui fait le service entre les deux villes a été arrêtée par les gendarmes, et qu'un citoyen, accusé de correspondance secrète, de dépôt de poudre et d'armes de guerre, a été soumis, à son domicile et sur sa personne, à une perquisition minutieuse qui, du reste, n'a rien fait découvrir.

On écrit de Tanger, à la Patrie, qu'une question poursuivie depuis longtemps par la diplomatie européenne est sur le point de recevoir sa solution. L'empereur du Maroc paraît décidé à accorder aux ministres des puissances étrangères le droit de résider auprès de sa personne pendant une partie de l'année.

Dans sa dernière séance, l'Académie française, sur le rapport de M. Guizot, et après les observations de M. Mignet, a partagé le prix spécial d'histoire entre M. Victor de Saint-Genis, auteur de l'Histoire de Savoie d'après des documents inédits, et M. Marius Toppin, déjà lauréat de l'Institut et auteur du Masque de Fer.

EDMOND DUVAL.

Le Journal de Paris publie la lettre suivante :
Paris, 23 mai 1870.

Monsieur le rédacteur,
Le Journal officiel de samedi dernier contient un long rapport de M. Michel Chevalier au Sénat, sur une pétition des imprimeurs du Haut-Rhin, demandant le rétablissement du régime des admissions temporaires.

Je ne veux pas discuter la question, mais signaler seulement dans ce rapport une inexactitude si grave qu'il me paraît impossible de la laisser subsister. Je cite textuellement le rapport de M. Chevalier :

« En 1868, un examen approfondi de la question fut fait par le comité consultatif des arts et manufactures, qui ouvrit une enquête et y procéda avec sa maturité accoutumée. L'enquête démontra que le décret du 13 février 1861 était conforme à l'intérêt public. Le comité, dont la compétence est de notoriété publique, conclut donc en faveur du maintien de l'admission temporaire, et le gouvernement adopta cette opinion. Seulement, pour des motifs qui n'ont jamais été énoncés, à notre connaissance, on réduisit de six mois à quatre le délai après lequel la réexportation devait être accomplie. Mais, malgré cette modification, qui est une gêne, l'admission temporaire continuait et elle tendait à s'accroître.

« A cette même époque, l'administration rencontra dans les chambres de commerce, dans celle de Rouen comme dans celle de Mulhouse, un appui solide pour résister aux prétentions des adversaires de l'industrie des impressions.

« Il n'est pas hors de propos de dire qu'après l'enquête du comité consultatif et le

décret qui s'en suivit, aucune autre enquête n'a eu lieu antérieurement au décret du 9 janvier. Il en avait été comencé une par le conseil supérieur du commerce ; mais, peu de jours avant le décret, elle fut cessée.

« Ainsi, aucune information approfondie, pouvant être mise en parallèle avec l'enquête du comité consultatif, n'a précédé le décret du 9 janvier. Il est difficile de ne pas voir dans cette circonstance un argument en faveur de la pétition, dont la substance est que, avant d'appliquer le décret, une enquête soit faite et menée à son entière fin.

Les faits avancés sont absolument erronés. Après cette enquête approfondie faite en deux séances et sans débat contradictoire par le comité consultatif, les plaintes de la filature et du tissage reprirent de plus belle. Un an après, une commission spéciale fut nommée pour étudier toutes les questions relatives à l'admission temporaire des tissus. Le rapport de M. Gressier, alors ministre du commerce, revêtu de l'approbation impériale, figure en tête du Journal officiel du 11 mars 1869. Cette commission, présidée par le ministre du commerce, était composée de MM. Ozenne, Heurtier, Gaudin, Chamblain, conseillers d'Etat ; Amé, directeur général des douanes ; Albert Schlumberger, président de la Chambre de commerce de Mulhouse ; Sperry et Aimé Séiffère, filateurs et tisseurs ; Jean Dollfus, Edouard Gros, Thierry Mieg, imprimeur sur étoffes ; Aylies, auditeur au conseil d'Etat, secrétaire.

La commission tint quatre séances de plus que le comité consultatif en 1868, séances pendant lesquelles le débat contradictoire s'établit entre les représentants des deux industries. Après la troisième séance, M. Ozenne, membre de la commission, fut chargé d'aller étudier la question dans les départements intéressés et à l'étranger. Cette mission prit assez d'importance et fit assez de bruit. M. Michel Chevalier aurait pu en garder quelque souvenir.

Dans la dernière séance, présidée par M. Alfred Leroux, M. Ozenne donna à la commission lecture de son rapport qui fut depuis publié. Je laisse ici la parole à M. Louvet, ministre de l'agriculture et du commerce (séance du Corps législatif du 1<sup>er</sup> février 1870).

« L'honorable conseiller d'Etat parcourut l'Alsace, les Vosges, et constata par lui-même l'incontestable justesse de ses réclamations.

« La Chambre de commerce de Mulhouse déclara devant lui, à l'unanimité de ses membres, que les admissions temporaires avaient pour résultat de faire fléchir, dans une notable mesure, les cours du marché français.

« A la suite de cette enquête, le gouvernement rédigea un projet de loi qui supprimait les admissions temporaires. Voilà dans quel état nous avons trouvé la question.

Les faits sont, on le voit, peu conformes à l'historique qu'en trace M. Chevalier. Son rapport au Sénat contient des renseignements très curieux sur le régime d'admissions temporaires en 1790 et 1791 ; mais sa mémoire est courte, semble-t-il, pour les événements contem-

FLEULETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 25 MAI 1870.

— 22 —

LES TRAQUEURS

DE DOT

PAR

MM. A. DE PONTMARTIN ET FR. BÉCHARD

DEUXIÈME PARTIE.

V

— Si vous ne me connaissez pas, moi, monsieur, depuis votre arrivée à San-Pedro, je vous observe. Vous avez quitté la France pour venir ici chercher fortune. Ce n'est ni l'ambition, ni l'amour de la science, ni l'esprit d'aventure qui vous a jeté dans nos terres chaudes. C'est le désir de vous enrichir vite. L'or,

non pour l'influence sociale qu'il peut donner, mais pour les plaisirs qu'il procure, voilà votre seule passion. Vous eussiez fait, pour trouver la pierre philosophale, un marché avec l'enfer.

Fernand, presque intimidé par cette pénétration diabolique, restait muet.

— Qui ne dit mot consent, reprit le géant ; je passe. En transformant tous vos rêves en réalités passagères, l'amour de la comtesse a engourdi vos convoitises. La possession vous a fait négliger la propriété. Vous avez négligé d'acquiescer une fortune dont vous aviez toutes les jouissances sans en avoir les ennuis, jusqu'au jour où la señora s'étant réveillée ruinée, vous vous êtes aperçu qu'il ne vous restait rien que le regret du temps que vous auriez pu employer à atteindre la proie et que vous avez perdu à jouer avec l'ombre. Est-ce vrai ?

Fernand s'efforçait en vain de cacher son trouble.

— De grâce, interrompit-il d'une voix brève, finissons. Que voulez-vous de moi ?

— Faire votre fortune, après avoir rétabli celle de la comtesse.

— Ah bah ! s'écria avec un accent mêlé de stupéfaction et d'ironie, Fernand, toujours Parisien et qui commençait déjà à oublier ce que la situation d'Antonia avait de triste pour voir seulement le côté plaisant de sa propre aventure.

— Etes-vous prêt, reprit bravement

son étrange interlocuteur, à jouer votre tête ?

— Quoi ! interrompit, avec un éclat de rire le jeune Français qui croyait tenir enfin le mot de l'énigme ; serions-nous donc, étonnant caballero, le chef romanesque d'une bande de brigands ?

— Allons donc ! repartit l'homme au masque, en haussant les épaules. Est-ce que les voleurs de grande route ont jamais fait leur chemin ? Ces pauvres diables font un métier de niais. Mon ambition, à moi, est plus haute... Mieux vaut détrousser un pays qu'une diligence. Je veux qu'avant un an vous deveniez, après moi, le premier personnage de notre république.

— Après vous ?... Mais vous-même, qui êtes-vous, monsieur ?

— Dites oui, et mon masque tombe... ou plutôt réfléchissez. Demain, à la même heure, je vous attends ici.

En achevant ces mots, il siffla d'une façon toute particulière, comme pour donner un signal. Un cheval que Fernand n'avait pas encore aperçu s'approcha en caracolant et vint docilement se placer devant lui.

— Serait-ce un ancien écuyer de France ? se demanda tout bas Fernand, stupéfait à la vue de cette bête si merveilleusement dressée.

— A demain, reprit l'inconnu ; ici, à la même heure.

Puis, il piqua des deux, partit comme un trait et se perdit dans l'immensité de la plaine et dans l'ombre de la nuit.

Fernand, resté seul, secoua la tête, fit quelques pas en avant, se palpa le corps des deux mains, se frotta les yeux, comme pour s'assurer de son identité. Il lui semblait qu'il sortait d'un rêve. Il relut la lettre anonyme qu'il avait apportée sur lui pour se faire, au besoin, reconnaître. C'était bien devant la baie de Santa-Maria qu'il se trouvait. Tout était bien réel ; il était bien éveillé. Il reprit enfin le chemin de son habitation, absorbé dans ses réflexions et perdu dans ses conjectures.

La nuit s'écoula sans sommeil. Le mystère dont s'enveloppait son prétendu sauveur, la singularité de ses démarches, l'exactitude de ses renseignements, l'obscurité de ses paroles l'intriguaient, l'amusèrent, et le jetaient en même temps dans de singulières perplexités.

D'un autre côté, le désastre qui menaçait Antonia, ses propres angoisses, l'incorruptible alternative de trouver, avant le délai fatal, le moyen de rétablir la fortune de la comtesse ou d'avouer une ruine dont on ne manquera pas de l'accuser d'être l'auteur, et, par-dessus toute chose, son impatience d'en finir d'un coup avec la misère, le rattachaient à la chance équivoque de la plus douteuse entreprise.

Le lendemain, sans avoir rien raconté à Antonia de la scène de la dernière nuit, il se décida donc à se rendre à l'endroit convenu et y trouva, comme la veille, son compagnon qui l'attendait.

— Eh bien, lui demanda celui-ci, dès qu'il l'aperçut, êtes-vous prêt ?

— Oui, répondit bravement Fernand.

— Avez-vous réfléchi aux périls au-devant desquels vous courez ?

— Oui.

— Savez-vous que le pouvoir, l'opulence, la gloire peut-être, — car la gloire, souvent, n'est autre chose que le succès, — sont au bout de notre tentative, mais qu'il y va aussi pour nous de la vie ?

— Oui.

— Et malgré ces dangers de mort, malgré ces menaces d'échafaud et de gibet, vous êtes déterminé à me suivre jusqu'où il me plaira de vous mener ? Vous êtes résolu à lier votre destinée à la mienne ?

— J'y suis résolu.

— Bien... Mais ce n'est pas seulement votre appui qu'il me faut ; c'est le concours de la comtesse.

— Précisez...

— Consentira-t-elle à m'admettre dans ses salons, à me présenter à quelques-uns des personnages qu'elle y reçoit, à me protéger des marques visibles de son intérêt ?

— Qui êtes-vous ?

— Qu'importe ?...

— S'il n'est pas absolument impossible de vous faire accepter par sa société ; si votre présence ne doit pas avoir pour effet inévitable de mettre en fuite ses hôtes habituels, — oui !

— Je suis le parent, l'allié ou l'ami des plus anciennes et des plus illustres